

BULLETIN

SNUipp-FSU (61)

RETRAITE.E.S

N°33
Avril 2016

SNUipp-FSU (61)

Espace associatif
La Pyramide
2, avenue de Basingstoke
61000 Alençon

Courriel:
snu61@snuipp.fr

Site départemental:
<http://61.snuipp.fr>

Les mobilisations des salarié.e.s, des étudiant.e.s et des lycéen-nes contre le projet de loi travail ne faiblissent pas.

Face à l'entêtement du gouvernement à maintenir son projet, la détermination reste intacte et soutenue massivement par l'opinion publique.

Grâce aux mobilisations, le gouvernement a reçu les organisations de jeunesse. Il doit maintenant répondre à leurs exigences. Dans le même temps, elles réaffirment fermement leurs revendications de retrait de ce projet de régression sociale et la nécessité d'obtenir de nouveaux droits.

Ce projet est irrespectueux des droits, conditions de travail et de vie des générations actuelles et à venir. La flexibilité et la précarité n'ont jamais été facteur de progrès et d'emploi.

La mobilisation doit unifier toutes les catégories sociales et professionnelles, toutes celles et tous ceux qui luttent pour le retrait de ce projet de loi et exigent des mesures de progrès social.

Le gouvernement doit répondre ! Déterminées et conscientes de leurs responsabilités, les organisations syndicales appellent à une nouvelle journée de grève interprofessionnelle et de manifestations le 28 avril 2016.

CONTRE LE PROJET TRAVAIL

MANIFESTATION DEPARTEMENTALE

JEUDI 28 AVRIL ALENCON

10 h 30

devant le siège du MEDEF
(boulevard de Strasbourg à côté du
siège du Conseil Départemental)



Rythmes scolaires : deux nouveaux décrets

Pour faciliter la mise en œuvre par les communes d'une réforme des rythmes toujours aussi chaotique sur le terrain, le ministère de l'Éducation nationale prépare deux décrets applicables à la prochaine rentrée.

Deux nouveaux décrets traitant des rythmes scolaires sont dans les cartons du ministère. Ils ne changeront pas la donne d'une réforme loin d'être satisfaisante pour l'ensemble des élèves et qui continue à se décliner de façon très diverse sur le terrain.

Organisation "Hamon" pérennisée au-delà de 2017

Le premier décret est destiné à pérenniser l'organisation proposée par le décret "Hamon", libérant une demi-journée par semaine pour les activités péri-scolaires, au-delà de la rentrée 2017. Un geste en direction des 14% de communes qui ont opté en 2014 pour ce dispositif, à l'origine expérimental pour une durée de trois ans.

Baisse des taux d'encadrement

Objectifs et démarche similaires pour l'autre décret, relatif celui-là aux projets éducatifs de territoire (PEDT) et au taux d'encadrement des enfants en accueil de loisirs péri-scolaires. L'abaissement de ce taux à un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et à un animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans sera lui aussi pérennisé alors qu'il n'était prévu qu'à titre expérimental jusqu'en 2016. Ce décret permettra aux collectivités engagées dans des PEDT de consolider les organisations actuellement mises en place pour les activités périscolaires, sans coût supplémentaire et sans modification des horaires.

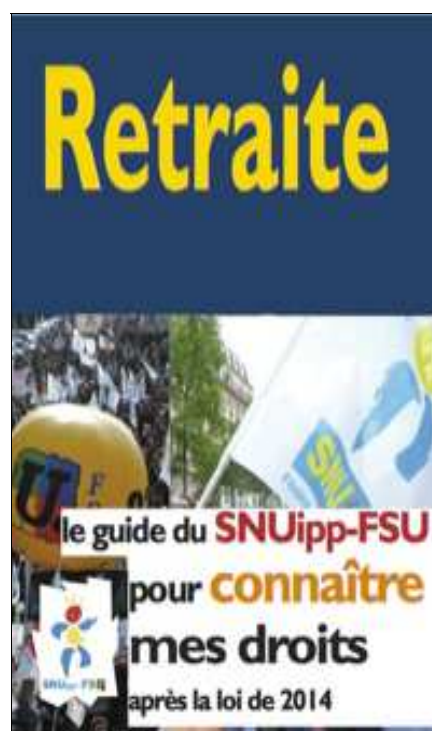
Pour le SNUipp-FSU, cet arbitrage rendu pour des raisons exclusivement budgétaires, risque à nouveau de s'effectuer aux dépens des conditions d'accueil des enfants déjà marquées par de fortes inégalités territoriales. Même inquiétude sur la pérennisation d'expérimentations qui n'ont fait l'objet d'aucun bilan à ce jour contrairement aux engagements du ministère.

Les campagnes du SNUipp

Transformons
notre travail : du temps,
de la confiance et des
moyens pour la réussite
des élèves



Le SNUipp-FSU présente aux enseignants des écoles les résultats du rendez-vous salarial et les invite à s'adresser au Premier ministre pour lui demander une véritable revalorisation de nos salaires.



Premières annonces pour la jeunesse : et maintenant la loi Travail ?

Les premières réponses du gouvernement aux organisations de jeunesse ne le dédouanent pas de traiter les exigences portées par les organisations qui dénoncent la loi Travail, au cœur des mobilisations en cours.

La FSU appelle à la réussite de la nouvelle journée de grève et de manifestations du 28 avril prochain.

La FSU prend acte des mesures en faveur de la jeunesse présentées ce jour par le Premier ministre.

Ces annonces sont le fruit des fortes mobilisations des jeunes, à l'appel des organisations lycéennes et étudiantes et grâce à leur détermination à faire entendre leurs exigences. Depuis plus d'un mois, elles manifestent avec les organisations syndicales de salarié-e-s.

Plus d'un demi-million de jeunes, près de la totalité d'une classe d'âge, sont aujourd'hui sans emploi (785 000 jeunes de moins de 25 ans figurant dans les catégories A/B/C de chômeurs). Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'une partie conséquente de la jeunesse (plus d'un jeune de 15-24 ans sur six) n'est recensée ni par le système éducatif, ni par pôle emploi.

Les inégalités et les discriminations s'aggravent, l'avenir est incertain pour trop de jeunes en termes d'insertion sociale et professionnelle. Face au chômage, le diplôme reste protecteur comme vient de le rappeler l'INSEE.

L'élévation du niveau de qualification est aussi un enjeu essentiel pour l'avenir de tous les jeunes mais aussi pour l'avenir de notre société. La question de l'éducation, avec pour corollaire la réussite pour tous les jeunes, reste donc la pièce maî-

trousse du développement de l'emploi et de la réduction des inégalités entre les jeunes. Les mesures annoncées aujourd'hui (ARPE, amélioration de la rémunération des apprentis, revalorisation des bourses, extension de la CMU aux jeunes en rupture...) vont dans le bon sens mais elles devront se concrétiser.

En ce qui concerne les poursuites d'étude, ce sont autant de préoccupations et de priorités que porte la FSU : conditions de réussite des parcours scolaires et étudiants avec l'exigence de l'obtention d'une qualification pour tous, relance de la démocratisation du système éducatif, retour en formation des jeunes décrocheurs, aide à l'emploi... Elle demande au gouvernement d'ouvrir des discussions avec les organisations représentatives des personnels en charge de ces missions.

Mais ces premières réponses du gouvernement aux organisations de jeunesse ne le dédouane nullement de traiter les exigences portées par les organisations qui dénoncent la loi Travail, au cœur des mobilisations en cours.

Le malaise social est profond, les attentes en terme d'emploi fortes. Face au désaccord sur le projet de loi actuellement en discussion au parlement, à la mobilisation qui ne faiblit pas, la FSU demande au gouvernement de poursuivre dans la voie du dialogue amorcé avec les organisations de jeunesse.

Il est urgent de répondre aux préoccupations des salariés, chômeurs et jeunes qui en demandent le retrait et d'entendre les propositions faites pour conforter les droits actuels et construire ceux qui permettront demain de développer des emplois stables et de qualité. La formation en reste pour la FSU une des clés essentielles.

C'est pourquoi elle appelle à la réussite de la nouvelle journée de grève et de manifestations du 28 avril prochain.

Le comité des droits de l'enfant de l'ONU tire l'oreille de la France

Malgré ses efforts, la France ne respecte pas suffisamment l'esprit et la lettre de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Le ton est mesuré et la formule « diplomatique », mais le sens des remarques faites à la France par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU est sans ambiguïté. Elle a fait trop peu d'efforts pour répondre à ses recommandations déjà formulées en 2009*. Dans leur dernier rapport sur la situation de la France au regard de l'application effective de la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), les experts onusiens s'inquiètent toujours du sort des trois millions d'enfants qui vivent sous le seuil de pauvreté, d'une justice des mineurs inadéquate, des discriminations à l'égard des enfants roms, de la situation faite aux enfants de migrants, notamment dans la "jungle" de Calais et plus largement de celle des mineurs étrangers isolés. Le comité relève aussi les inégalités de traitement qui perdurent en matière d'éducation, d'accès aux soins ou d'aide sociale, entre les enfants de métropole et des DOM, tout particulièrement à Mayotte et en Guyane...

Des avancées insuffisamment mises en œuvre

S'ils reconnaissent des évolutions en matière législative, juridique et réglementaire comme par exemple sur l'égalité fille-garçon, la loi de refondation de l'école, et celles sur le handicap de 2005 et 2013, ils notent des faiblesses dans le dispositif qui a été substitué aux « ABCD de l'égalité » et s'inquiètent du poids toujours trop lourd des inégalités sociales dans les parcours scolaires. Ils déplorent par ailleurs l'insuffisance des mesures prises en direction des enfants autistes. En résumé, le comité considère que la France n'a pas assez avancé dans la définition d'une politique globale de mise en œuvre des droits reconnus par la CIDE. « *Consciente des progrès qu'il lui reste à accomplir (...) la France orientera ses politiques publiques dans le respect des droits de l'enfant.* » a assuré Laurence Rossignol, Secrétaire d'État chargée de l'Enfance dans un communiqué. L'engagement est clair, rendez-vous donc en 2021, date prévue pour le prochain grand oral...

Ce BULLETIN ne demande qu'à s'étoffer.

REPETONS-LE: *votre participation est la bienvenue.* Un billet d'humeur, un article sur l'association à laquelle vous participez, des informations à partager... vous l'envoyez:

.....par voie postale à SNUipp-FSU (61)

Espace associatif La Pyramide 2, av de Basingstoke 61000 Alençon

.....par courriel à snu61@snuipp.fr.

Prochain BULLETIN vers le 15 mai

Contact: ROUSSELIN Christian

Espace associatif La Pyramide 2, av de Basingstoke 61000 Alençon

Tel: 02.33.26.80.95 Courriel: snu61@snuipp.fr





Motion

à propos du projet de loi sur le Code du travail

Les valeurs humanistes que porte la FGR-FP nous conduisent à considérer que le projet de loi sur le code du travail n'est pas en adéquation avec les contraintes que subissent les salariés aujourd'hui :

- la répartition entre capital, travail et revenus du travail est de plus en plus déséquilibrée dans un pays riche comme la France
- la stabilité économique et sociale est la condition première d'une sécurité sociale et familiale, condition d'une possible adaptation aux contraintes des formes du travail actuel.
- Il faut renforcer les droits collectifs et individuels des salariés et sécuriser leur parcours professionnel.

Les jeunes doivent pouvoir entrer dans la vie active dans les meilleures conditions pour accéder à leur autonomie : se loger, se soigner, construire leur projet de vie...

Assemblée départementale de la FGR-FP 61, le mardi 26 avril à partir de 9h30 au lycée Marguerite de Navarre à Alençon



DDEN Orne

Gratuité des transports scolaires pour les élèves des écoles publiques

Les délégué.e.s départementaux de l'Éducation nationale de l'Orne s'associent à la F.C.P.E. du Calvados pour demander la gratuité des transports scolaires pour les élèves des écoles publiques.

L'école publique est gratuite; tous les élèves doivent donc pouvoir fréquenter cette école gratuitement. C'est donc à la collectivité de prendre en charge ce transport; la communautés de communes puisqu'elle a compétence scolaire ou le Conseil Départemental puisqu'il a mission du transport scolaire ou bien l'Etat puisqu'il organise la répartition des écoles sur le terrain.

C'est une question de solidarité locale, départementale ou nationale.

Urgence : améliorer les conditions de vie des retraité.e.s

Les retraité.e.s qui représentent aujourd'hui 20% de la population sont actifs dans notre société. Ils y jouent un rôle important en termes d'organisation sociale mais aussi de cohésion sociale. Il est aujourd'hui indispensable de faire mieux prendre en compte leur place dans la société mais aussi d'obtenir pour eux de meilleures conditions de vie.

Bien évidemment, les inégalités sont grandes entre les retraité.e.s. Mais la situation de crise économique et sociale les touche aussi et 10% d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté, les femmes étant d'ailleurs fortement impactées par la précarité et les inégalités de retraites ou de pensions.

Revalorisation du pouvoir d'achat, ce qui nécessite entre autre une vraie revalorisation des pensions, révision de la fiscalité spécifique aux retraité.e.s, des dépenses contraintes des personnes âgées notamment en matière de santé... autant de sujets que le gouvernement doit entendre et sur lesquels il doit ouvrir des discussions.

BREVES

JPA (Jeunesse en Plein Air) Campagne de solidarité : c'est parti !

La jeunesse au Plein Air lance
sa 71ème campagne de solidarité.



Des vignettes
sont disponibles
au local du
SNUipp 61.

La recherche Elfe (étude longitudinale française depuis l'enfance) de l'INSERM et l'INED qui suit depuis 2011 quelque 18 000 enfants depuis leur naissance jusqu'à l'âge adulte arrive dans les écoles cette année.

En association avec les familles et les enseignants de moyenne section contactés par les chercheurs et volontaires, ce sont près d'une école maternelle sur quatre sera concernée.

L'objectif de l'étude, réalisée avec l'appui de l'Institut français de l'éducation (Ifé) et du ministère, est de recueillir des informations sur l'entrée dans les apprentissages, données croisées avec les conditions de vie, les structures familiales, la santé. Entre avril et juin, les enseignants sont invités à faire passer des exercices ludiques dans les domaines de la lecture et des nombres. Seront particulièrement étudiées les relations entre la famille et l'école, l'importance du langage dans les apprentissages et du sommeil.

L'étude ELFE arrive dans les écoles maternelles

Pas d'éducation, pas d'avenir

La Ligue de l'enseignement et Solidarité laïque invitent les écoles à participer à une campagne de solidarité pour la réalisation de projets d'aide au développement de l'éducation dans le monde.

665

C'est le nombre de classes qui ont participé cette année au concours organisé par le SNUipp-FSU en partenariat avec la Bnf, la Ligue de l'enseignement,

la ville de Paris, les éditions Actes Sud junior et le Café pédagogique. Il est vrai que le thème, créer



un abécédaire du vivre ensemble, résonnait de façon singulière après les tragiques événements de 2015. L'opportunité était là, de travailler cette question essentielle auprès des jeunes citoyennes et citoyens de demain. Les enseignantes et les enseignants, avec leurs classes, l'ont saisie au vol pour vivre de belles aventures collectives, pour affirmer leur attachement à une école où il fait bon...vivre ensemble.

L'autographe en kestion

Orthographe : un ognon sur le nénufer ?

Au-delà de la récente polémique sur une prétendue « nouvelle réforme de l'orthographe », le point sur les rectifications proposées en 1990 et ce qu'en disent les programmes 2016.

« Les textes qui suivent appliquent les rectifications orthographiques proposées par le Conseil supérieur de la langue française, approuvées par l'Académie française et publiées par le Journal officiel de la République française le 6 décembre 1990 ». Voilà ce qu'on peut lire en préambule des nouveaux programmes des cycles 2, 3 et 4 qui s'appliqueront à la rentrée prochaine. La nouvelle n'avait pas fait de bruit lors de la sortie des programmes mais c'est l'annonce faite par les éditeurs de la parution de manuels scolaires appliquant cette orthographe rectifiée qui a généré une polémique dont la France est coutumière quand on touche à sa langue (voir ci-dessous). De quoi s'agit-il ? Supprimer les accents circonflexes sur les i et les u, relier systématiquement par un trait d'union les numéraux composés, simplifier l'écriture des mots composés en les soudant (weekend) ou en régularisant leur pluriel (des après-midis), corriger quelques anomalies (événement)... Déclinées en 10 [règles](#), ces rectifications proposées en 1990 concernent environ 2 000 mots.

REGLES

1) Les numéraux sont systématiquement reliés par des traits d'union

vingt-et-un au lieu de vingt et un

2) Dans les noms composés avec trait d'union ((verbe+nom) ou (préposition+nom)), le second élément prend la marque du pluriel (seulement lui) et uniquement lorsque le mot est au pluriel

le compte-goutte au lieu de le compte-gouttes

Les compte-gouttes

3) L'emploi de l'accent grave au lieu de l'accent aigu dans un certain nombre de mots

un évènement

4) L'accent circonflexe disparaît sur i et u

un cout, entraîner, il paraît...

5) Comme celui du verbe FAIRE, le participe passé de LAISSER suivi d'un infinitif est invariable

je les ai laissé partir

6) Les mots empruntés forment leur pluriel de la même manière que les mots français

un match, des matchs

7) La soudure s'impose dans les mots composés de contr(e), entr(e), extra, infra, intra, ultra, hydro, socio, dans les onomatopées et les mots d'origine étrangère

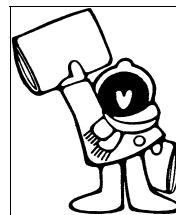
un weekend, un extraterrestre, un contreploi ...

8) Déplacement du tréma sur u dans les suites güe et güi

aigüe, ambigüité

**Les 9 et 10 sont à découvrir.
Que proposeriez vous ?**

Le roman noir

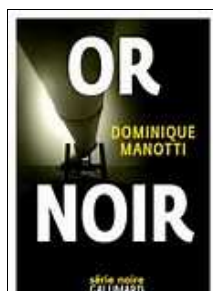


Le roman noir peut être à la fois considéré comme un sous-genre ou une sous-catégorie appartenant au roman policier qui regrouperait le roman d'énigme et le roman à suspense, mais aussi comme un genre à part entière possédant ses propres critères génériques. Les racines du roman noir sont donc parfois liées à celles du roman policier qui débutteraient au XIX^e siècle. Mais il ne faut pas oublier le roman gothique anglais du XVIII^e siècle, qui est un précurseur du roman noir. Le genre du roman noir naît cependant véritablement aux États-Unis dans les années 1920, avec pour ambition de rendre compte de la réalité sociale du pays : crime organisé et terreau mafieux. Mais le roman noir connaît véritablement son essor après la Seconde Guerre mondiale. Dès lors, le roman noir désigne aujourd'hui un roman policier inscrit dans une réalité sociale précise, porteur d'un discours critique, voire contestataire. Le roman noir, tout en étant un roman détective, se fixe ses propres frontières en s'opposant au roman d'énigme, car le drame se situe dans un univers moins conventionnel, et moins ludique.



Didier Daeninckx
Meurtres pour mémoire

Frédéric F. Fajardie
Les Hauts Vents



Dominique Manotti
Or noir



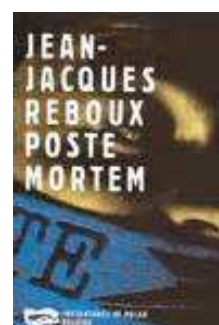
Jeanne DESAUBRY
Poubelle's girls



Jean-Hugues OPPEL
Pirana Matador



Jean-Bernard POUY
Démon et vermeils



Jean-Jacques REBOUX
Poste Mortem